



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18415
20 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 17 OCTOBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LA REPRESENTANTE PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence,
en application de l'Article 94 de la Charte, pour examiner la non-exécution de
l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 sur les
"Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci".

L'Ambassadrice,

Représentante permanente,

(Signé) Nora ASTORGA

